



NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

-1-

SOMMAIRE

1. <u>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</u>	- 2 -
1.1. <u>ASPECT ADMINISTRATIF</u>	- 2 -
1.2. <u>ACTIVITES DE L'ENTREPRISE</u>	- 2 -
1.3. <u>CONTEXTE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</u>	- 2 -
2. <u>IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE</u>	- 3 -
2.1. <u>LOCALISATION DE L'ENTREPRISE</u>	- 3 -
2.2. <u>ACCES ET CIRCULATION</u>	- 3 -
3. <u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	- 4 -
3.1. <u>LE SITE ACTUEL</u>	- 4 -
3.3. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>	- 5 -
4. <u>SITUATION DU PROJET VIS-A-VIS DES NOMENCLATURES INSTALLATIONS CLASSEES ET EAU</u>	- 6 -
4.1. <u>RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES ICPE CONCERNEES</u>	- 6 -
4.2. <u>RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE EAU CONCERNEES</u>	- 10 -



1. Présentation de l'entreprise

1.1. Aspect administratif

La société RG43 est une Société par Actions Simplifiée (SAS) créée le 25 juillet 2018, de code APE 38.11.Z (collecte des déchets non dangereux).

La holding RG GROUP, elle-même présidée par Éric PREYNAT, est présidente de la société RG43 depuis le 8 février 2020.



1.2. Activités de l'entreprise

La société RG43 a été créée dans le but de reprendre l'activité de la société RENON, spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets plastiques sur deux sites à Lapte et Tence, en dépôt de bilan. La reprise par RG43 de l'activité de la société RENON, à Tence, le 28 juillet 2018, a permis de maintenir l'emploi des 22 salariés du site.

Une déclaration de changement d'exploitant a été réalisée. La société RG43 bénéficie ainsi de l'autorisation d'exploiter de la société RENON, délivrée par arrêté N°DIPPAL-B3/2015-039.

La société RG43 est spécialisée dans le recyclage des déchets plastiques. Les déchets sont achetés aux entreprises concernées, puis la société RG43 les utilise pour la fabrication de mandrins et de granules qui sont revendus aux entreprises du secteur de la plasturgie.

La société RG43 développe également une activité de location de bennes et de compacteurs à déchets pour les entreprises clientes.

Les activités actuellement exploitées sur le site sont :

- Le regroupement de déchets plastiques
- Le déchetage des déchets
- L'extrusion des matières plastiques sous forme de granules ou mandrins réutilisables
- Le stockage et l'expédition des produits finis

1.3. Contexte de la demande d'autorisation d'exploiter

Le projet ne prévoit pas d'augmentation de capacité pour les activités actuellement exploitées. Les volumes d'activité et de stockage réalisés et prévus pour ces activités sont égaux ou inférieurs à ceux autorisés pour la société RENON.

Le projet prévoit par contre l'exploitation de deux nouvelles lignes de production, permettant le lavage des déchets puis leur transformation en produits réutilisables.

Ces installations sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation d'exploiter.

L'exploitation de ces installations nécessite au préalable le dépôt en préfecture d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, objet du présent dossier.

La demande intègre toutes les installations du site, y compris les installations existantes actuellement exploitées.

2. Implantation de l'entreprise

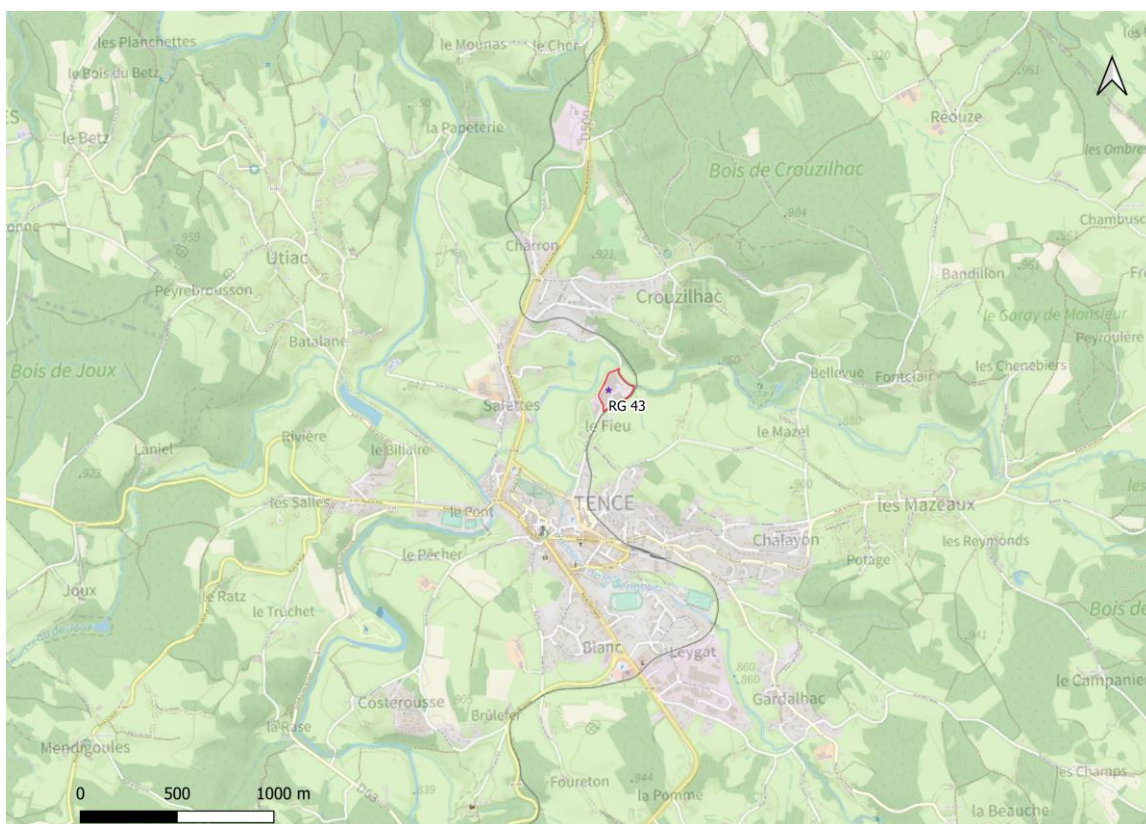
2.1. Localisation de l'entreprise

La société RG43 est située sur la Zone d'Activités Le Fieu, sur la commune de Tence (43190), en Haute-Loire.

- 3 -

Un plan de situation figure en PJ n°1.

Le site occupe les parcelles cadastrales N° 128 et 129 de la section AZ de la commune de Tence.



2.2. Accès et circulation

L'accès à la Z.A. Le Fieu se fait par la RD N°500 puis par le chemin de Tence à Salettes.
Le site possède deux accès : l'un au Sud, l'autre au Nord.

Cf. plans en PJ n°1 et 2.

3. Description du projet

3.1. Le site actuel

Le site est composé de deux bâtiments.

Actuellement, le bâtiment principal est utilisé pour le déchetage des déchets plastiques, leur transformation en granules ou mandrins par extrusion, et le stockage et l'expédition des produits finis. L'atelier de maintenance et les locaux sociaux et administratifs sont également situés dans ce bâtiment.

Le second bâtiment est utilisé pour le stockage d'une partie des déchets plastiques avant transformation.

Les bennes de déchets sont stockées sur les aires extérieures.

L'extrusion est réalisée en chauffant les matières plastiques jusqu'à les faire fondre, puis en les mettant en forme, soit à l'aide d'un tamis, pour les granules, ou à l'aide d'une filière spécifique pour les mandrins. Les produits finis sont ensuite refroidis, par circulation d'eau pour les granules, ou naturellement pour les mandrins.

L'eau de pluie de toiture est récupérée pour réaliser les appoints en eau du circuit de refroidissement (circuit fermé).

Très peu de produits dangereux ou polluants sont nécessaires à l'activité :

- AdBlue : 2 m³
- Huiles synthétiques neuves (pour véhicules et machines) : 1 m³
- Huiles synthétiques noires : 1 m³

Ces produits sont nécessaires à la maintenance et à l'entretien des machines et engins uniquement. Ils ne sont pas utilisés pour le process. Les produits sont stockés sur rétention dans un petit local dédié, en contrebas du bâtiment principal.

3.2. Le projet

Le projet prévoit l'installation de deux nouvelles lignes de production, permettant le lavage des déchets plastiques avant leur transformation. Ces lignes seront installées dans l'actuel bâtiment de stockage, qui sera agrandi d'environ 525 m² pour les accueillir.

Le stockage de déchets sera donc transféré dans le bâtiment principal.

Les déchets collectés correspondront à du « post-usage » industriel (déchets d'emballage, rebuts de production, etc.) et seront donc très peu sales.

Le lavage des déchets sera réalisé en circuit fermé, avec recyclage des eaux par deux stations de traitement intégrées au process.

Le circuit de lavage nécessitera des appoints en eau. Il est prévu d'installer une nouvelle cuve de récupération des eaux pluviales, afin de réaliser ces appoints avec de l'eau de pluie.

Un forage, d'une profondeur de 80 mètres, est également prévu afin de compléter les besoins en eau si nécessaire. L'eau du réseau d'eau potable ne sera utilisée qu'en dernier recours.

Le traitement de l'eau nécessitera les produits suivants :

Agents de traitement	Consommation par tonne de déchets lavés	Stockage prévu sur site
Agent flocculant	10,7 Litres	17 m ³
Polymère n°1	1,6 kg	1 tonne
Polymère n°2	1,3 kg	1 tonne
Soude caustique 50%	1,3 Litre	1 m ³



Ces produits seront stockés sur rétention dans un local fermé du bâtiment de lavage.

Il est également prévu d'implanter un pont bascule à l'extérieur ; il permettra de peser les matières en transit.

Quatre silos de 30 m³ seront installés contre le bâtiment de lavage, pour le stockage des granules régénérées.



Après réalisation du projet, le site sera équipé de six lignes de fabrication de granules (4 existantes et 2 projetées), et d'une ligne de fabrication de mandrins (existante).

3.3. Ressources Humaines

Le site de RG43 emploie actuellement 24 personnes.

La production fonctionne en continu 7 jours sur 7, en trois postes la semaine et deux postes le week-end. La société est fermée 3 semaines l'été et 1 semaine à Noël.

Le développement de l'activité engendrera l'embauche d'une vingtaine de personnes supplémentaires (1 administratif, le reste en production).

4. Situation du projet vis-à-vis des nomenclatures Installations Classées et Eau

4.1. Rubriques de la nomenclature des ICPE concernées

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités actuelles + projet	Classement
<p>1185 – Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement UE n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</p> <p>2. emploi dans des équipements clos...</p> <p>a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p>	supérieure ou égale à 300 kg (DC)	Emploi de fluide frigorigène dans les groupes de froid	<p>Deux groupes de refroidissement CARRIER mettant en œuvre 60 kg et 117 kg de R134a</p> <p>Total : 177 kg</p>	Non Classé
<p>1510 - Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature [...]</p> <p>1. le volume des entrepôts étant :</p>	<p>a) Supérieur ou égal à 900 000 m³ (A)</p> <p>b) Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³ (E)</p> <p>c) Supérieur ou égal à 5 000 m³ mais inférieur à 50 000 m³ (DC)</p>	Stockage de matières combustibles (déchets plastiques et granules)	La quantité de matières stockées dans chaque bâtiment est inférieure à 500 tonnes. Les stockages sont organisés en zones.	Non Classé
<p>1532 – Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public.</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p>	<p>1. Supérieur à 50 000 m³ (A)</p> <p>2. Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ (E)</p> <p>3. Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égale à 20 000 m³ (D)</p>	Stockage de palettes bois	40 m³	Non Classé

RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités actuelles + projet	Classement
1630 – Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de) Le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :	1. Supérieure à 250 t (A) 2. Supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t (D)	Utilisation et stockage de lessive de soude à 50%	1 m ³ = 1 tonne	Non Classé
2661 - Polymères (transformation de) 1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :	a) Supérieure ou égale à 70 t/j (A) b) Supérieure ou égale à 10 t/j mais inférieure à 70 t/j (E) c) Supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 10 t/j (D)	Extrusion des granules et des mandrins	80 t/j	A-1 km
2661 - Polymères (transformation de) 2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :	a) Supérieure ou égale à 20 t/j (E) b) Supérieure ou égale à 2 t/j mais inférieure à 20 t/j (D)	Déchetage, découpe des matières plastiques	80 t/j	E
2662. Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) Le volume susceptible d'être stocké étant :	1. Supérieur ou égal à 40 000 m ³ (A) 2. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieur à 40 000 m ³ (E) 3. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ (D)	Stockage de granules	Stockage en big-bags : 1 000 m ³ Stockage en silos : 120 m ³ Total : 1 120 m³	E

RG 43

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités actuelles + projet	Classement
2663 – Pneumatiques (stockage de) et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant :	a) supérieur ou égal à 80 000 m ³ (A) b) supérieur ou égal à 10 000 m ³ , mais inférieur à 80 000 m ³ (E) c) supérieur ou égal à 1 000 m ³ , mais inférieur à 10 000 m ³ (D)	Stockage des mandrins et des emballages plastiques (big-bags, palettes, film étirable)	Mandrins : 50 m ³ Emballages : 35 m ³ Total : 85 m³	Non Classé
2714 – Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :	1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ (E) 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ (D)	Regroupement des déchets plastiques	Bennes : 600 m ³ Bâtiments : 900 m ³ Total : 1 500 m³	E
2791 – Installation de traitement de déchets non dangereux , à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2517, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971 La quantité de déchets traités étant :	1. Supérieur ou égale à 10 t/j (A) 2. Inférieur à 10 t/j (D)	Nouvelles lignes d'extrusion avec lavage amont	Capacité 40 t/j	A-2 km
2925 – Accumulateurs (ateliers de charge d') La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant	supérieure à 50 kW (D)	Charge de l'accumulateur de la nacelle	10 kW	Non Classé
4718 – Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel... La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Pour le stockage en récipients à pression transportables	a. Supérieure ou égale à 35 t (A) b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t (DC)	Bouteilles de propane pour l'alimentation des chariots de manutention	286 kg (22 bouteilles de 13 kg)	Non Classé

**RG 43**

Lieu-dit Le Fieu

43 190 TENCE

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités actuelles + projet	Classement
4719 – Acétylène (numéro CAS 74-86-2). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :	1. Supérieure ou égale à 1 t (A) 2. Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 1 t (D)	Bouteille d'acétylène pour le chalumeau de maintenance	7 kg (1 bouteille de 6 m ³ , densité 1,1 kg/m ³)	Non Classé
4725 – Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :	1. Supérieure ou égale à 200 t (A) 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t (D)	Bouteille d'oxygène pour le chalumeau de maintenance	15 kg (1 bouteille de 10,6 m ³ , densité 1,35 kg/m ³)	Non Classé

- 9 -

La société RG43 est soumise à autorisation pour les installations relevant des rubriques 2661-1-a et 2791-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le rayon d'affichage correspondant est de 2 kilomètres. Seule la commune de Tence est concernée.

4.2. Rubriques de la nomenclature Eau concernées

Le projet prévoit un forage, d'une profondeur de 80 mètres, afin de compléter les appoints en eau des installations de lavage si nécessaire.



Le forage est soumis à Déclaration au regard de la nomenclature Eau :

Activité	Rubrique	Classement
Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	1.1.1.0	D

Par ailleurs, les rejets d'eaux pluviales de la parcelle se font dans le sol ou au ruisseau. Cette activité est aussi soumise à Déclaration au regard de la nomenclature Eau :

Activité	Rubrique	Classement
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	2.1.5.0	D